



EPALINGES

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL N° 3/2010

Concerne : mise à disposition de la police municipale de ressources de télécommunication sur le réseau radio suisse de sécurité POLYCOM – Demande d'un crédit d'achat

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre, à votre approbation, une demande d'un crédit d'un montant de CHF 56'000.- (cinquante-six mille francs), en vue de la mise à disposition de la police municipale de ressources de télécommunication sur le réseau radio suisse de sécurité POLYCOM.

1. Préambule

La technique des télécommunications de police a énormément évolué ces cinq dernières années. Autrefois, les conversations radio des corps de police étaient facilement interceptées, il suffisait pour cela de se munir d'un scanner. De plus, le fait que chaque corps de police possède son propre réseau ne permettait pas aux différents acteurs de la sécurité de converser entre eux en cas d'intervention commune.

L'arrivée sur le marché d'un nouveau système crypté et ultra perfectionné baptisé POLYCOM a totalement changé la donne. Il permet des transmissions radio sécurisées et une utilisation commune de certains canaux pour travailler conjointement.

Le but de cette demande de crédit vise à remplacer l'actuel réseau radio de la police municipale par un parc radio complet de type POLYCOM.

2. Situation actuelle

La police d'Epalinges possède toujours son propre réseau radio. Chaque agent est doté d'une radio dont il est responsable et qu'il porte sur lui en permanence lorsqu'il sort en patrouille dans la commune.

Pour être plus performant, en 2009, le corps de police a déjà été doté de deux terminaux portatifs mobiles POLYCOM. Dès lors, en règle générale, un terminal reste à la réception du poste de police et une patrouille part avec la deuxième radio. Précisons que le fait de faire partie du réseau POLYCOM nous oblige à rester à l'écoute du canal de la police cantonale, comme le font également les autres corps de police. Cette mesure permet, en cas d'intervention dans le secteur d'Epalinges, de réagir immédiatement et d'être plus performants dans la coordination des patrouilles de police.

En résumé, cela signifie que deux agents en patrouille se retrouvent avec 3 radios portatives.

3. Projet

Suite à la votation sur la réforme policière, la Municipalité a décidé d'aller de l'avant et propose de doter le corps de police d'un parc complet d'appareils radios POLYCOM, y compris pour les 2 véhicules.

Outre la Gendarmerie Vaudoise, la police de Lausanne et la police de Pully sont aussi dotées du système POLYCOM. La Commune de Pully a par ailleurs doté chacun de ses agents d'un terminal portatif.

4. Coût

Le projet vise à compléter la dotation des agents par 6 terminaux portatifs, ainsi que 2 terminaux mobiles dans les véhicules (ce qui portera à 10 le nombre total des radios, compte tenu des 2 modèles acquis en 2009).

A cet effet, la dépense totale du matériel, accessoires et TVA comprise, s'élève à CHF 42'948.50.

Quant au coût de l'installation, dans les deux véhicules de police, il est de CHF 3'340.- HT.

A ces montants, il convient d'ajouter la taxe unique suivante (CHF 1'250.- par unité), en contrepartie de l'utilisation du réseau POLYCOM, soit : 8 X CHF 1'250.- = CHF 10'000.-.

5. Frais d'utilisation

Taxe mensuelle, par terminal, pour participation à l'exploitation (fixe, mobile ou portable) CHF 80.-;

Soit une taxe annuelle de 8 X CHF 960.- (80.- X 12) = CHF 7'680.-.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité n° 3 du 18 janvier 2010,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 56'000.- (cinquante-six mille francs) pour la mise à disposition de la police municipale de ressources de télécommunication sur le réseau radio suisse de sécurité POLYCOM;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 18 janvier 2010

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Président :

Le Secrétaire :

Daniel Christen

Alexandre Good

Représentant municipal délégué : - M. René Vuilleumier